



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, jeudi 23 juillet 2020

#### PRÉVENTION DES INONDATIONS

##### **Approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Valras-Plage.**

Par arrêté préfectoral du 22 juin 2020, Monsieur le Préfet de l'Hérault a approuvé la révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) sur le territoire de la commune de Valras-Plage.

Le PPRi est un outil réglementaire mis en place par l'État qui vise à préserver les vies humaines et à réduire le coût des dommages qu'entraînerait une inondation. Il permet de cartographier les zones soumises au risque d'inondation et de définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliqueront au bâti existant et futur. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose au document d'urbanisme de la commune.

Le plan approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de la commune, au siège de la communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée et est également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault à l'adresse suivante :

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-approuves/>